



**Création de Société par Actions Simplifiée**

**ATTESTATION DE BLOCAGE DU CAPITAL SOCIAL**

La banque ci-après :

BANQUE EUROPEENNE CREDIT MUTUEL, STRASBOURG ENTREPRISE ESPACE EUROPEEN DE L ENTREPRISE 6 RUE DE BERNE 67300 SCHILTIGHEIM déclare et atteste avoir reçu en dépôt la somme de 2 000 €.

MADAME ANTOINETTE HELENE SEYMOUR, représentant de la société A2MICILE SENLIS S.A.S., Société par Actions Simplifiée actuellement en voie de formation dont le siège social se situe 6 AVENUE DE CREIL 60300 SENLIS, déclare que cette somme représente le montant immédiatement libérable de la partie du capital social correspondant aux apports en numéraire de la Société par Actions Simplifiée en formation, ainsi qu'il a été versé par l'ensemble des actionnaires.

| Liste des actionnaires    | Nombre d'actions | Somme versée |
|---------------------------|------------------|--------------|
| ANTOINETTE HELENE SEYMOUR | 800              | 800 €        |
| A2MICILE EUROPE           | 1 200            | 1 200 €      |

En conséquence, conformément aux dispositions législatives en vigueur, la somme ci-dessus demeurera bloquée en compte spécial jusqu'à production du certificat d'immatriculation au Registre du Commerce et des Sociétés de la société actuellement en voie de formation. Sans production de ce certificat dans le délai de six mois à compter du dépôt de fonds, la somme susvisée pourra être débloquée :

- soit entre les mains du mandataire désigné par l'ensemble des souscripteurs,
- soit entre les mains du mandataire désigné par décision de justice passée en force de chose jugée.

La présente attestation est établie en triple exemplaire pour faire valoir ce que de droit.

Le 12 décembre 2025

Le déposant  
("lu et approuvé" + signature)

Lu et approuvé

JST14

*Antoinette Hélène SEYMOUR*

✓ Certifié par  yousign



**Création de Société par Actions Simplifiée**

**ATTESTATION DE BLOCAGE DU CAPITAL SOCIAL**

La banque ci-après :

BANQUE EUROPEENNE CREDIT MUTUEL, STRASBOURG ENTREPRISE ESPACE EUROPEEN DE L ENTREPRISE 6 RUE DE BERNE 67300 SCHILTIGHEIM déclare et atteste avoir reçu en dépôt la somme de 2 000 €.

MADAME ANTOINETTE HELENE SEYMOUR, représentant de la société A2MICILE SENLIS S.A.S., Société par Actions Simplifiée actuellement en voie de formation dont le siège social se situe 6 AVENUE DE CREIL 60300 SENLIS, déclare que cette somme représente le montant immédiatement libérable de la partie du capital social correspondant aux apports en numéraire de la Société par Actions Simplifiée en formation, ainsi qu'il a été versé par l'ensemble des actionnaires.

| Liste des actionnaires    | Nombre d'actions | Somme versée |
|---------------------------|------------------|--------------|
| ANTOINETTE HELENE SEYMOUR | 800              | 800 €        |
| A2MICILE EUROPE           | 1 200            | 1 200 €      |

En conséquence, conformément aux dispositions législatives en vigueur, la somme ci-dessus demeurera bloquée en compte spécial jusqu'à production du certificat d'immatriculation au Registre du Commerce et des Sociétés de la société actuellement en voie de formation. Sans production de ce certificat dans le délai de six mois à compter du dépôt de fonds, la somme susvisée pourra être débloquée :

- soit entre les mains du mandataire désigné par l'ensemble des souscripteurs,
- soit entre les mains du mandataire désigné par décision de justice passée en force de chose jugée.

La présente attestation est établie en triple exemplaire pour faire valoir ce que de droit.

Le 12 décembre 2025

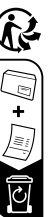
Le déposant  
("lu et approuvé" + signature)

JST14

Lu et approuvé

*Antoinette Hélène SEYMOUR*

✓ Certifié par  yosign





**Création de Société par Actions Simplifiée**

**ATTESTATION DE BLOCAGE DU CAPITAL SOCIAL**

La banque ci-après :

BANQUE EUROPEENNE CREDIT MUTUEL, STRASBOURG ENTREPRISE ESPACE EUROPEEN DE L ENTREPRISE 6 RUE DE BERNE 67300 SCHILTIGHEIM déclare et atteste avoir reçu en dépôt la somme de 2 000 €.

MADAME ANTOINETTE HELENE SEYMOUR, représentant de la société A2MICILE SENLIS S.A.S., Société par Actions Simplifiée actuellement en voie de formation dont le siège social se situe 6 AVENUE DE CREIL 60300 SENLIS, déclare que cette somme représente le montant immédiatement libérable de la partie du capital social correspondant aux apports en numéraire de la Société par Actions Simplifiée en formation, ainsi qu'il a été versé par l'ensemble des actionnaires.

| Liste des actionnaires    | Nombre d'actions | Somme versée |
|---------------------------|------------------|--------------|
| ANTOINETTE HELENE SEYMOUR | 800              | 800 €        |
| A2MICILE EUROPE           | 1 200            | 1 200 €      |

En conséquence, conformément aux dispositions législatives en vigueur, la somme ci-dessus demeurera bloquée en compte spécial jusqu'à production du certificat d'immatriculation au Registre du Commerce et des Sociétés de la société actuellement en voie de formation. Sans production de ce certificat dans le délai de six mois à compter du dépôt de fonds, la somme susvisée pourra être débloquée :

- soit entre les mains du mandataire désigné par l'ensemble des souscripteurs,
- soit entre les mains du mandataire désigné par décision de justice passée en force de chose jugée.

La présente attestation est établie en triple exemplaire pour faire valoir ce que de droit.

Le 12 décembre 2025

Le déposant  
("lu et approuvé" + signature)

JST14

Lu et approuvé

*Antoinette Hélène SEYMOUR*

✓ Certifié par  yosign

